



Trois ministres, Un secrétaire d'Etat, Une audience...

29 juin 2017

Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth BORNE, ministre chargée des Transports et Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie – secrétaire d'état auprès du ministre de la Cohésion des territoires nous ont reçus pour une prise de contact.

N. Hulot nous a fait part de son attachement à améliorer le dialogue social.

Notre déclaration liminaire est accessible en cliquant sur le lien ci-dessous

http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/medad/doc17/discours_liminaire_hulot_29-06-17.pdf

Interventions et réponses des ministres

Sécurité Routière

La CFDT est venue chercher des réponses.

Nous avons rappelé notre action de boycott des CT et CHSCT locaux. Grâce à la CFDT et aux actions des équipes locales, la quasi-totalité des CT et CHSCT locaux prévus lors de ces deux dernières semaines n'ont pu se tenir (une vingtaine). La CFDT a renouvelé son exigence du maintien en sureffectif des agents qui ne seraient pas volontaires pour suivre leurs missions au Ministère de l'Intérieur.

Le ministre Nicolas Hulot a été sensible à nos arguments.

L'administration accepte d'étudier, au cas par cas, le maintien des agents en sureffectif pour éviter des obligations de mobilités. Pour les DOM ou les départements en tension, c'est une excellente nouvelle. Nous attendons confirmation écrite de cette annonce, qui serait une véritable avancée obtenue par la CFDT.

Action sociale

Nous avons réaffirmé notre attachement à l'action sociale ministérielle, demandé la levée du surgel et rappelé à notre DRH qu'une lettre intersyndicale lui avait été adressée pour lui signifier notre refus de le rencontrer le 30 juin pour discuter des crédits d'action sociale. L'intersyndicale préfère une audience avec un représentant du cabinet ministériel.

M. Lesueur – directeur de cabinet adjoint du MTES – nous proposera prochainement une date de rendez-vous.

DOM-COM

Nous avons attiré plus particulièrement l'attention des ministres sur la situation de la DEAL de Mayotte, dans laquelle une centaine d'agents sont concernés par la non application d'un décret sur la reprise d'ancienneté et rappelé qu'une grève était en cours. Le ministre, Nicolas Hulot, est conscient que la situation est explosive et indique que ce dossier va être étudié très rapidement. Nous avons remis aux ministres un dossier regroupant les revendications CFDT spécifiques aux DOM-COM.

DIR

En ce qui concerne les DIR, la problématique du travail sous circulation est commune avec les sociétés d'autoroute. Elle est d'autant plus importante du fait de la réduction des effectifs du personnel d'exploitation qui, jusqu'à maintenant, était épargné. Cette population est vieillissante et le travail extrêmement dangereux. Les personnels administratifs des DIR, même s'ils ne représentent que 30%, sont eux aussi soumis à la réduction des effectifs alors que leur plan de charge est de plus en plus important. Les agents sont en réelle souffrance sous les pressions.

Les ministres ont été attentifs à ces constats et ont la volonté de travailler avec nous sur ces sujets.

Ouvriers d'Etat de l'IGN

Le ministre, Nicolas Hulot, a confié au directeur de cabinet adjoint, M. Lesueur, la charge d'étudier les revendications portées par la CFDT sur :

- la désindexation des ouvriers d'état (OE) et les suites à donner au mandat du directeur général de l'IGN sur ce dossier après étude de notre argumentaire,

- notre insatisfaction et nos inquiétudes sur le recrutement d'agents précaires en CDD en lieu et place de postes statutaires qui ne permettent plus d'assurer une continuité de compétences et qui induisent une véritable perte pour l'établissement et le service public. La CFDT demande une remise en cause politique de ces méthodes à l'avenir et la mise en place d'un plan de dé-précarisation des CDD actuellement en fonction sur des postes pérennes, et hautement indispensables au bon fonctionnement du service public.

Sur ces deux points le directeur de cabinet s'est engagé sur un rendez-vous après étude de nos dossiers.

Mer

Nous avons interpellé le ministre sur la transition numérique qui s'opère dans les services. Il a semblé intéressé par cette problématique et nous lui écrirons pour développer ce sujet.

Sociétés concessionnaires d'autoroutes

En ce qui concerne les sociétés d'autoroutes, pour la sécurité et le travail sous circulation, nous avons rappelé l'adage : «le balisage signale mais ne protège pas ».

Nous attendons autre chose que de la communication, des solutions existent.

Elles peuvent être techniques (protection par PL, neutralisations automatiques de voies...) ou humaines.

Il faut se pencher sur les conditions de travail des agents autoroutiers au regard de leur âge. Face à une sécurité qui se dégrade, nous dénonçons l'inertie de la branche professionnelle.

Compte tenu de l'état de la pyramide des âges, les sociétés concessionnaires d'autoroutes sont vidées de leur substance. Il est urgent de recruter face à des conditions de travail difficiles, par exemple le travail sous circulation, et les risques psychosociaux qui augmentent

Il serait temps de rappeler aux sociétés concessionnaires d'autoroutes leurs engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Certaines en font une base de communication permanente.

Il faut que ces engagements soient appliqués même si certaines font mieux que d'autres en la matière.

Le personnel se sent rabaissé. Il ne faut pas oublier que politiquement, à chaque fois, cela fait des votes en plus pour les extrêmes.

En ce qui concerne les points OPA et sortie du décret dérogatoire pour lesquels nous n'avons obtenu aucune réponse de l'administration, nous réitérerons nos demandes lors du prochain CTM en exigeant, cette fois, des réponses.

Nous avons remis aux ministres un cahier revendicatif national regroupant nos principales revendications.